



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

territoires palestiniens

Question écrite n° 40080

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le rappel de la position officielle de la France sur les causes du conflit et de l'intervention militaire israélienne dans la bande de Gaza, qui a eu le 27 décembre. En effet, dans le déferlement médiatique des reportages et des images particulièrement violentes retransmises du terrain d'opération de la bande de Gaza, et malgré la célérité de réaction du Chef de l'État français, la position française n'a peut-être pas été suffisamment explicitée devant l'opinion publique de notre pays. Notamment, de nombreux pays dans leur réaction de condamnation des bombardements israéliens ont omis de rappeler l'existence, depuis trois ans, des envois de fusées et roquettes palestiniennes sur les villes israéliennes, notamment sur Sderot. Ces envois quasi quotidiens de projectiles contre le territoire n'ont pas été une conséquence des bombardements, mais d'une situation très tendue où l'État hébreu était poussé par sa population à intervenir. Le refus des violences ne peut pas être univoque, comme semble le montrer certaines positions des capitales occidentales. Le refus de toutes les violences, d'où qu'elles viennent et en en condamnant tous les auteurs, doit donc être réaffirmé par notre pays et par l'Union européenne. Il lui demande donc de lui apporter ces précisions, en vue d'officialiser définitivement la position française.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur la nécessaire impartialité devant guider la position française dans sa condamnation de toutes les violences à Gaza et en Israël. La France a systématiquement condamné les tirs de roquettes qui, depuis la bande de Gaza, visaient les populations civiles des régions centrale et méridionale d'Israël, notamment Sderot et Ashkelon. Dès le déclenchement des opérations militaires et devant le triste spectacle des souffrances infligées aux populations civiles et les nombreuses pertes civiles provoquées, la France, au titre de la présidence de l'Union européenne, a demandé l'arrêt immédiat des violences. Elle n'a pas ménagé ses efforts en vue de l'obtention d'un cessez-le-feu. Elle a activement œuvré, avec ses partenaires, au premier chef l'Égypte, pour la conclusion de la trêve ; afin d'éviter que les mêmes causes provoquent les mêmes effets, il faut travailler à sa consolidation. C'est pourquoi la France contribue à la lutte contre la contrebande d'armes en direction de Gaza et à la levée des restrictions d'accès de l'aide humanitaire et des biens commerciaux. En outre, la France n'entretient aujourd'hui aucun dialogue avec le Hamas, qui figure sur la liste européenne des organisations terroristes, et ne changera pas d'attitude tant que ce mouvement ne s'engagera pas à choisir la voie politique et à respecter les principes fondamentaux du processus de paix, au premier chef la renonciation à la violence.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40080

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 415

Réponse publiée le : 9 juin 2009, page 5567